

REPRISE DES COURS LE 2 SEPTEMBRE 2024

Documents nécessaires à l'inscription :



La Fiche de renseignements jointe sera dûment complétée en écriture lisible SVP et SIGNÉE

Un Certificat médical, délivré par votre médecin de moins de 3 mois pour TOUS LES ADHERENTS.

Montant de l'adhésion au CSMS 40€ (obligatoire)+ la cotisation boîte de 160 € (par chèque à l'ordre du CSMS/BOXE)

La cotisation est payable en une fois ou en 2 fois (2 chèques de 100€ à l'inscription, le 1er en Septembre et le 2^{ème} en Octobre) non remboursable sauf cas exceptionnel examiné par le bureau.

Les documents de licence doivent être fournis dès la 2^{ème} séance, au-delà la personne ne sera pas acceptés.

**LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN COMPTE
JUSQU'À RECEPTION DES DOCUMENTS MANQUANTS**

<u>Inscriptions</u>	<u>Nouvelles inscriptions</u>
<p><i>Le dossier complet sera envoyé à :</i></p> <p>C.S.M.S. Section BOXE</p> <p>Quartier Léry, 83500 La Seyne-sur-Mer</p> <p>-</p> <p>Complexe Sportif Léry</p>	<p>-stand CSMS BOXE « forum des associations » Parc de La Navale</p> <p>Le 07 septembre 2024 à partir de 10h00</p> <p>- Renseignements au : 04 94 30 61 57 ou 06 58 61 14 54 ou Courriel : ptibijoux91@orange.fr</p>

REGLEMENT :

- 1) Chaque personne dispose d'une séance d'essai (le matériel sera fourni uniquement pour cette séance).
- 2) Chaque licenciés, aura l'obligation de venir avec son propre matériel aux cours (gants taille 10 ou 12 OZ, bandages, corde à sauter, tenues adaptées).
- 3) Respecter les horaires !! Les retards d'au-dessus 10 minutes ne seront pas acceptés pour le cours (sauf cas justifiables).
- 4) Si la licence n'est pas réglée et à jour au début novembre, la personne sera refusée jusqu'à ce que se soit résolu.
- 5) Les cours sont mixtes (femmes, enfants, hommes, amateurs et pros sont mélangés)
- 6) Les cours de BOXE ne seront ouverts que pour les personnes âgées de 15 ans et plus.
- 7) En cas de mauvais comportement / langage, les personnes seront exclues définitivement de la section.
- 8) Il est obligatoire de fournir une photocopie d'une pièce d'identité, et si la personne est mineure il faudra fournir une photocopie de la carte d'identité du ou des responsables légaux.

**CEUX QUI NE RESPECTENT CE REGLEMENT, NE SERONT PAS ACCEPTES DURANT LES
COURS !!**